

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE N°3

Date : 19/06/17 Lieu : École Élémentaire Robert Delavaux Durée : 2h

Personnes présentes : Enseignantes : Françoise Pellet, Carole Sauge, Véronique Masson, Audrey Schmitt, Anne-Françoise Caré ; Monsieur le Maire : Yves Guyen ; 1^{ère} adjointe : Brigitte Andreosso ; Comité consultatif scolaire : Marianne Beaupain ; Représentants de parents d'élèves : Marie Stantina, Julien Barberot, Benoît Labaune, Virginie Berche, Sarah Stabile; Présidente de Coup de Pouce : Manuela Brioux-Boutouta.

Absents, Excusés : Leïla Favrat, Blandine Turki, Véronique Parisot, Valérie Kolmayer, Mélanie Loyer , Nathalie Mélières ; Personnel UFCV : Sandy Maillot

1/ Rentrée 2017-2018

Les effectifs de l'année 2016-2017 sont les suivants : 6 classes, 150 élèves inscrits. En l'état actuel : 172 (-1) élèves sont inscrits et admis :

CP	39 -1 déménagement	Une 7ème classe ouvre, et porte la moyenne à 24,5 élèves par classe. Son emplacement est prévu à la place de l'actuelle salle informatique qui va bénéficier d'une rénovation.
CE1	27	
CE2	33	
CM1	42	
CM2	31	
TOTAL	172 (-1)	

La composition des classes est réfléchiée en collaboration avec les enseignants de l'école maternelle en ce qui concerne les CP, entre enseignants de l'école élémentaire pour les autres classes, puis finalisée à la rentrée en fonction des éventuelles modifications (départs, arrivées pendant les vacances).

Mmes Sauge et Favrat ne sont certaines de rester dans l'école l'année prochaine.

Madame Chaney est nommée psychologue scolaire à titre provisoire à l'Isle sur le Doubs.

Madame Parisot termine sa formation.

Fournitures scolaires : L'équipe enseignante a renouvelé la proposition d'acheter la papeterie individuelle pour toutes les classes du primaire dans un souci de réduire les coûts pour les parents et d'avoir une uniformité des cahiers. Une participation de 10€ par élève est demandée en contrepartie.

Pour mémoire, cette proposition est faite à la demande des familles qui avaient souhaité un groupement de commandes. L'équipe enseignante le propose mais sans obligation. Une liste complète de fournitures est donnée en cas de refus.

Cette année, deux familles ont préféré tout acheter de leur côté. Une autre famille a refusé pour son enfant, la contribution de 10 euros ainsi que la liste complète, se justifiant par le fait que l'école est en mesure de tout acheter avec le budget communal.

Selon le code de l'éducation, « dans la mesure où il s'agit de matériels utilisés par un seul et même élève et qui restent à terme sa propriété, les fournitures scolaires individuelles, qui comprennent en théorie les manuels scolaires, ne relèvent pas du principe de gratuité scolaire et restent à la charge des familles. [...] En dehors de ce qui peut être fourni par les collectivités, la liste du matériel scolaire dont chaque élève doit être muni est établi et remis aux familles.[...] Depuis 2007, une liste des fournitures essentielles a été établie par le ministère. Il est recommandé aux enseignants de s'y référer pour élaborer la liste des fournitures scolaires demandées aux élèves. » Il n'est donc pas illégal de demander des fournitures aux familles.

Dans notre budget de 34 euros par élève, on prélève le fonctionnement de l'école et de la direction : ramettes de papier, enveloppes (préparation des élections), registres, pochettes...; les consommables : cartouches couleur jet d'encre, laser NB, fichiers cycle 2 (991,52 € en 2016/2017) ; le fonctionnement de chaque classe (stylos, peintures, crayons, équerres, compas, règles de dépannage, feuilles de dessin, feutres, crayons de couleur, craies etc...); les outils pédagogiques de classe : jeux mathématiques, fichiers et matériels collectifs (jetons, horloges, affiches, tableaux, matériel de sport, etc...), le matériel de sport qui ne relève pas de l'investissement (ballons, chasubles, cônes, filets...), les entrées piscine et patinoire. Pour mémoire, la gratuité des activités piscine et patinoire pour les familles est une obligation.

Depuis deux ans, l'activité lutte aussi est financée sur ces 34 euros (224 euros par classe, soit 1344 euros).

Par ailleurs, le reste du budget mairie sera réparti, à la rentrée, sur 172 élèves (contre 150 à la dernière rentrée). Il y aura également un cycle 2 de 98 élèves (contre 73 au cycle 3) donc plus de consommables : 3 fichiers en français et maths par élève de CP (prix d'un fichier français : 24€), un fichier de maths par élève en CE1 et CE2. Les fichiers sont tous rendus aux familles en fin d'année, ainsi que les cahiers.

L'école serait donc en droit d'en demander l'achat par les parents d'élèves et pourrait ainsi commander toutes les autres fournitures (sauf le cartable, la trousse et son contenu).

Les représentants des parents d'élèves sont invités à débattre et à donner leur avis sur la

continuation ou non du système actuel.

Ils sont unanimement pour continuer ainsi : le système actuel est donc maintenu.

2/ Organisation de la semaine scolaire

Actuellement, la DSP mise en place par la mairie court jusqu'en 2020. Les textes officiels expliquent qu'une autre organisation peut se faire à titre expérimental à la rentrée en cas de consensus local entre conseils d'école, municipalité et inspecteur d'académie. Monsieur Guyen précise qu'il est dans l'attente d'un nouveau décret sur l'organisation de la semaine scolaire dans les jours à venir.

Si le besoin de faire une autre organisation émerge, des débats et réunions avec les différentes parties se mettront en place. Tout va dans le sens d'une réflexion sans précipitation.

3/Activités pédagogiques

→ Piscine : 7 séances pour les classes de CE1/CE2 et 6 séances pour le CM1 du 6 avril au 8 juin à la piscine Mallarmé (financement mairie entrées (fonctionnement) et transports).

→ Mardi 11 avril : les classes de CM ont été accueillies au Conseil Départemental du Doubs pour participer à un débat sur les discriminations dans le cadre de la Carte de la Fraternité. Le transport en bus a été financé par la Ligue de l'Enseignement. A ce propos, l'école a reçu quelques réponses aux cartes envoyées.

→ Lutte : intervention de Djelloul DRISSI sur 8 séances pour toutes les classes (financement : fonctionnement mairie).

→ Toutes les classes ont bénéficié d'animations sur la biodiversité. Régis Roussel de la Maison de la Nature de Brussey a mené sur le site de la MARPA, une animation de deux séances sur « la mare » (CE1-CE2 + CE2) et une animation de deux séances sur « le verger » (CP+ CE1.) Ces animations ont été très appréciées par les élèves.

Le coût de l'intervention est entièrement pris en charge par la mairie. Ce projet a été impulsé par Mme Peltier, commission environnement.

→ Gala de patin à glace « Charlie et la chocolaterie » jeudi 18 mai au matin : toutes les classes de l'école en bénéficiaient. Entrée financée par la coopérative scolaire (10 € par classe), transport en bus financé par la mairie.

→ Jeunesses Musicales de France : CP et CE1/CE2, lundi 22 mai « Pipa Polo ». Transport en bus financé par la mairie.

→ Prévention routière CM2, jeudi 1^{er} juin matin : parcours dans le village et gymkhana dans la cour. Un test théorique complète la pratique. L'élève qui obtient les meilleurs résultats participe à la demi-finale du 21 juin.

→ CM1 classe découverte : 31 CM1 sont partis 4 jours à la découverte de Guedelon, Vezelay... Ils ont été très satisfaits du centre qui les a accueillis et des activités qui leur ont été proposées.

→ CM2 : intervention de l'infirmière scolaire du collège Camus pour parler des changements liés à l'adolescence et répondre aux questions anonymes des élèves.

→ CM2 : intervention de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile pour aborder le droit, la règle, les risques liés à internet...

→ Lundi 12 juin CP et CE1 : les 54 élèves (28 + 26) de ces deux classes ont visité le château de Joux avec un jeu de piste et ont participé à un atelier fabrication de blasons. Ils ont beaucoup apprécié cette sortie. Le transport en bus a été financé par la mairie. Madame Beaupain propose que l'association « Coup de pouce » participe au financement des activités.

→ 15 juin : visite du collège Camus par les CM2. Cours et repas au self avec les 6^{ème}. Transport en bus financé par la mairie.

→ jeudi 22 juin après-midi : spectacle musical « La boîte à musique ensorcelée » de Clotilde Moulin et Théo Lanatrix. Spectacle offert par l'ACEV. Deux représentations auront lieu à la suite (75 enfants maximum par spectacle).

→ Triathlon : saut en longueur, lancer et course de vitesse. Les élèves sont en équipes de 5, tous niveaux confondus. Le triathlon se termine par une remise de médailles. Il était prévu initialement vendredi 23 au matin mais il est repoussé à cause de la canicule.

→ Sortie à Malbuisson (CE1/2+CE2+CM1+CM1/2) le jeudi 29 juin pour une exposition d'art contemporain en plein air « Pièces d'été » et un pique-nique sur le site. Le transport en bus sera financé par l'association « Coup de pouce ».

→ Mardi 4 juillet 18h-20h - Portes ouvertes à l'école : exposition des travaux des élèves. L'équipe enseignante remercie chaleureusement les différents partenaires de l'école : les parents accompagnateurs, l'association « Coup de Pouce », la municipalité (mairie, conseillers, employés...) pour le financement des transports, les aides nombreuses (subventions etc) ainsi que les personnes de la médiathèque et l'ACEV pour leur disponibilité et leur implication.

4/ Comptes de l'école

L'école fonctionne grâce aux subventions municipales (sur l'année civile) et grâce à la coopérative scolaire affiliée à l'O.C.C.E. (Office Central de Coopération à l'École), sur l'année scolaire. Le solde de la coopérative scolaire est de 7 481 euros.

Le budget fonctionnement pris en charge par la municipalité pour l'année civile 2017 : 34€/ enfant de fonctionnement sur une base de 150 élèves, soit 5 100€ ; 1500€ de manuels (+500€ pour les nouveaux programmes) ; 5000€ de transport ; 2000€ de subvention budgétés pour la classe découverte, mais 1200€ réalisés. Les entrées piscine-patinoire sont prévues sur le fonctionnement mairie. Ouverture de la 7ème classe : achat de tables et de chaises, réaménagement, peinture, nouvel écran, pied de vidéoprojecteur. Un VPI (vidéoprojecteur interactif) est proposé pour l'école et pourrait être installé dans une des classes du rez-de-chaussée.

5/ Bureau des élections

Les élections des parents d'élèves pour l'année scolaire 2017/2018 auront lieu en octobre 2017 (la date sera communiquée ultérieurement). Le bureau sera tenu par : Anne-Françoise Caré (directrice) et deux parents élus : Mme Stantina et Mme Berche se proposent pour la tenue du bureau.

6/ Questions diverses (Association Coup de Pouce)

→ Périscolaire : pas de questions posées.

→ Association de parents d'élèves « Coup de pouce » : Le bilan des dernières actions est établi :

- Vente de fleurs et de biscuits : peu de retours dans la classe de CM1 et problèmes de livraison. Le bilan est mitigé.

Vente de fleurs : « Coup de pouce » se propose de revenir à une vente sur une journée précise avec un partenaire local pour éviter les problèmes de livraison.

- Objets décorés avec les dessins des enfants : un problème se pose dans le choix de supports de dessins. « Coup de pouce » est intéressée par la vente d'objets personnalisés avec photo de chaque élève : un photographe de Pelousey propose des photos sur divers objets, ou portraits seuls.

- Samedi 24 juin : fête des écoles de 9h30 à 13 heures. Les organisateurs espèrent une bonne mobilisation pour cette fête. La distribution des T-shirts décorés avec les dessins des enfants aura lieu à cette occasion.

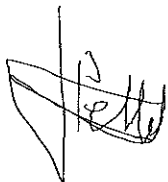
7/ Questions posées au préalable

Question reçue par mail *Qu'en est-il des APC ? Et comment sont utilisées les 36h consacrées à ces activités ?*

L'équipe enseignante fait le constat que ce temps d'APC ne réglait en rien la difficulté scolaire: peu ou pas d'effet sur les apprentissages, journées plus longues pour les élèves les plus fragiles, objectifs d'aide qui ne peuvent être atteints... Les APC ne remplacent ni les aides des enseignants spécialisés qui travaillent au sein des dispositifs RASED, ni la baisse nécessaire du nombre d'élèves par classe pour mieux les aider pendant le temps de classe. La recherche en éducation confirme aussi que c'est pendant le temps de classe que l'aide apportée est la plus efficace, prioritairement par le maître ou la maîtresse de la classe et par des maîtres spécialisés (RASED) A l'appel du syndicat majoritaire dans notre profession, le SNUipp - FSU, la grande majorité de l'équipe a donc choisi d'arrêter la mise en place des APC. Ce temps est consacré au travail en équipe, à la liaison inter-cycles, aux relations avec les familles, à l'étude et à la mise en œuvre des nouveaux programmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h et suivie d'un moment de convivialité proposé par la municipalité.

La secrétaire de séance,
Françoise Pellet



La présidente du Conseil,
Anne-Françoise Caré

